



*Projet pédagogique de la Section Sportive Football*

Collège Jean-Felix  
Orabonna

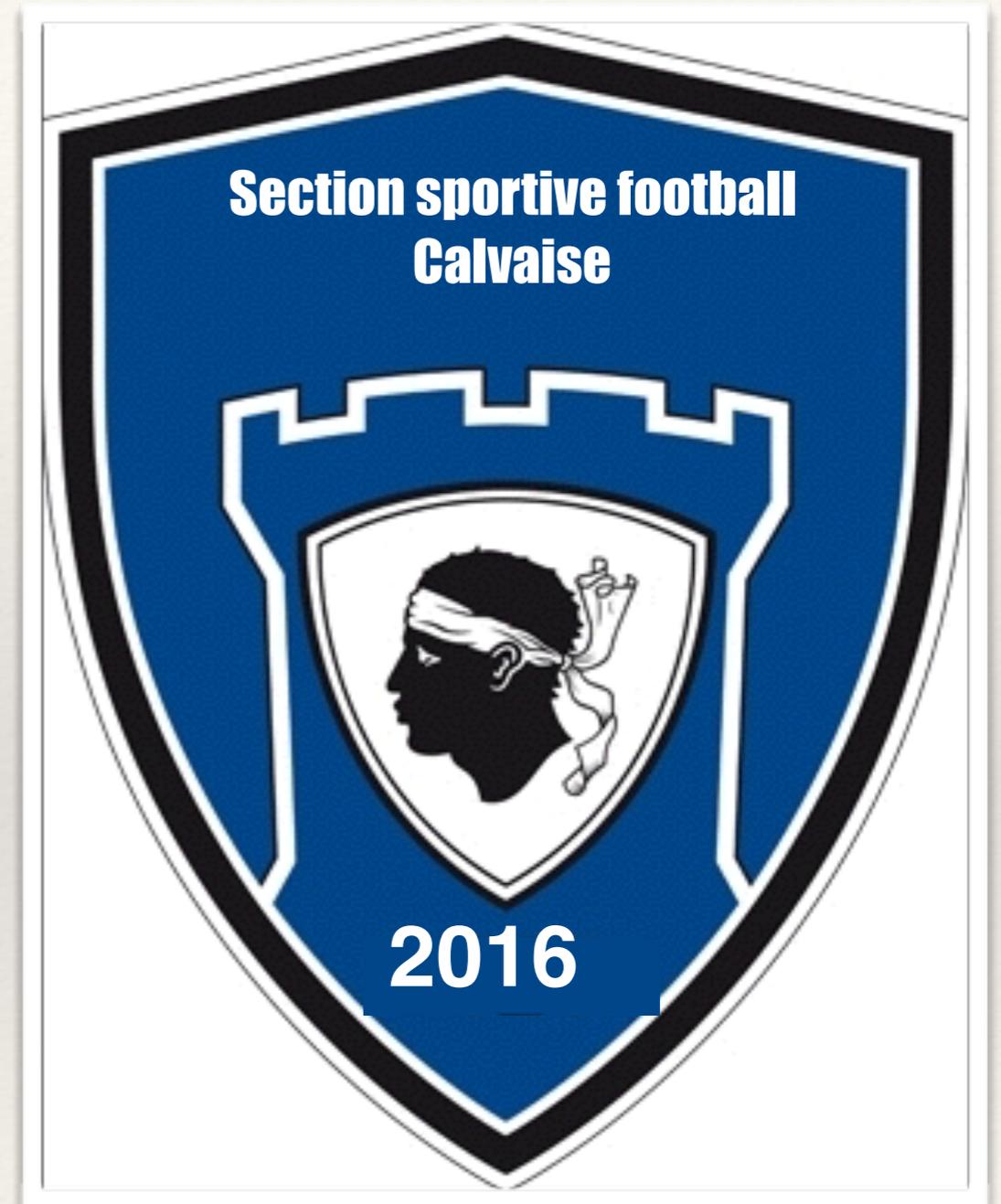
Année 2016/2018

# Sommaire

*Section Sportive Scolaire Football Collège Jean-Felix ORABONA*

---

1. Le contexte
  2. Les objectifs poursuivis
  3. L'organisation de la Section
- 
4. Les engagements des différents acteurs
  5. Les compétences visées
  6. L'évaluation
  7. Annexes



# Le Contexte

## ❖ L'établissement:

- Collège rural de 464 élèves
- 4 enseignants d' Education Physique et sportive
- Le collège compte un nombre de dispensé très faible et un nombre élevé d'élèves licenciés à l'AS ou dans d'autres associations sportives extra-scolaires.

## ❖ La section sportive:

- Cette section s'adresse aux élèves de 6ème et de 5ème
- 2,5 heures hebdomadaires placées sous la responsabilité de deux Entraîneurs breveté d'état du Club « La Squadra Calvaise ».
- Les élèves seront soumis à des tests physiques et techniques. Leur attitude et leur motivation seront elles aussi évaluées.
- Ces tests seront effectués en fin d'année scolaire précédant la rentrée en 6ème des élèves.
- L'exclusion d'un élève de la section ne pourra se faire qu'après une concertation entre le Professeur coordonateur de la section, l'entraîneur et le chef d'établissement.

## ❖ Les objectifs poursuivis :

- Connaitre son potentiel et s'auto-évaluer
- Réussir sa classe de 6ème de 5ème
- Favoriser l'éducation à la santé et à la Citoyenneté
- Réduire toutes les formes d'absentéisme et de décrochage scolaire
- Etre autonome dans son travail
- Avoir un comportement responsable

# Les objectifs visés

## ❖ Objectifs éducatifs :

- Développer et renforcer le goût de l'effort.
- Agir selon des règles sécuritaires afin d'adopter un comportement citoyen responsable et éclairé.
- Renforcer la coopération, la solidarité et l'entraide au sein d'un groupe.
- Renforcer et développer le respect de l'autre et l'esprit sportif .
- Contribuer à leur réussite scolaire et les valoriser au travers de leur réussite sportive.
- Assumer des rôles sociaux et être plus autonomes dans sa pratique.

## ❖ Objectifs sportifs :

- Développer une motricité spécifique à l'activité Football.
- Développer une culture fine de cette activité.
- Permettre une pratique approfondie de cette activité.
- Permettre aux élèves de progresser et de s'épanouir à travers la pratique d'une activité qu'ils affectionnent.
- Sensibiliser les élèves à l'importance d'une pratique régulière.

Cette section ne se limite pas simplement à l'apprentissage et au renforcement d'habiletés mais contribue aussi à la maîtrise de soi, le respect des règles et à l'accès à l'autonomie et toutes attitudes, composantes de futurs comportements citoyens; enfin, étant donné que la section fait partie intégrante de la vie d'établissement, elle participe à la bonne image dynamique de l'établissement aux yeux de tous les acteurs de l'établissement et de la Ville de Calvi.

# L'organisation de la section

## Horaires

Le jeudi de 17H15 à 19H

## Contraintes

L'emploi du temps des élèves doit prendre en compte les horaires obligatoire d'EPS ainsi que les 24 heures de récupération minimum entre les heures de section et les cours obligatoires d'EPS

## L'encadrement et les responsabilités

- **L'encadrement technique** est assuré par Monsieur ALMERAS Bernard entraîneur diplômé d'état qui est chargé de la planification des séances et qui a sous sa responsabilité les élèves lors des entraînements.
- **La responsabilité de la section** est prise en charge par le professeur d'éducation physique et sportive Monsieur GIUDICI Rafaël qui assure la coordination de la section ainsi que le lien entre la section et le collège Jean-Felix ORABONA de Calvi.

## Les moyens matériels

L'entraîneur dispose d'un matériel suffisant (Ballons, plots, cages...) appartenant au club et à l'établissement.

# Le recrutement

- Pré-inscription de l'élève:

L'élève devra déposer au secrétariat de l'établissement scolaire le dossier de pré-inscription (Téléchargeable sur le site du collège) ainsi que la fiche de vie scolaire (**Annexe 2 et 3**) après l'avoir dûment complété.

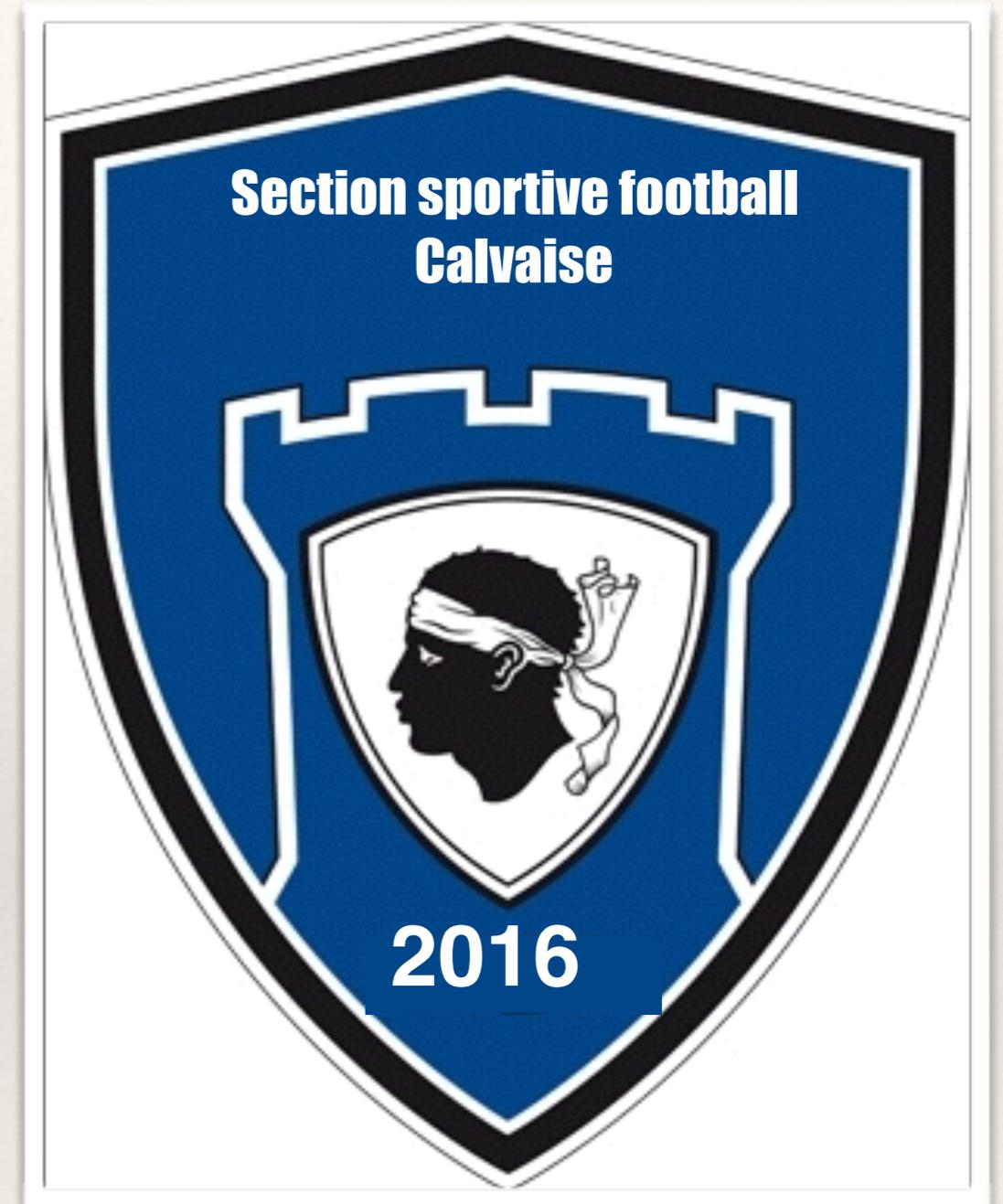
- La sélection des élèves :

Suite à l'examen du dossier médical et du dossier scolaire de l'élève et en vue d'une possible intégration à la section sportive, il sera convoqué pour passer des tests de sélection en présence du professeur d'éducation physique et sportive responsable de la section et de l'entraîneur qui conduira les entraînements tout au long de l'année scolaire. La sélection des élèves se fera donc selon les critères suivants:

1. Des critères comportementaux (étude des dossiers scolaires des élèves)
2. Des critères médicaux (Dossier scolaire)
3. Des critères sportifs (Tests de sélection)

**La sélection définitive** sera validée à l'issue de la réunion de deux commissions:

1. La Commission vie scolaire / médicale (Constituée d'une conseillère principale d'éducation, de l'infirmière scolaire et du professeur responsable de la section)
2. La commission sportive (Constituée du professeur responsable de la section et des deux entraîneurs diplômés d'état qui encadreront les entraînements)



# Présentation des tests de sélection

---

## ❖ Tests techniques :

- Test de dribble :

Slalomer entre les plots balle au pied, le plus rapidement possible sans perdre le contrôle de la balle. (2 essais)

---

- Test de frappe :

Réaliser une frappe dans une cage vide d'une distance de 15m après avoir réaliser le slalome. (2 essais)

- Test de jongle :

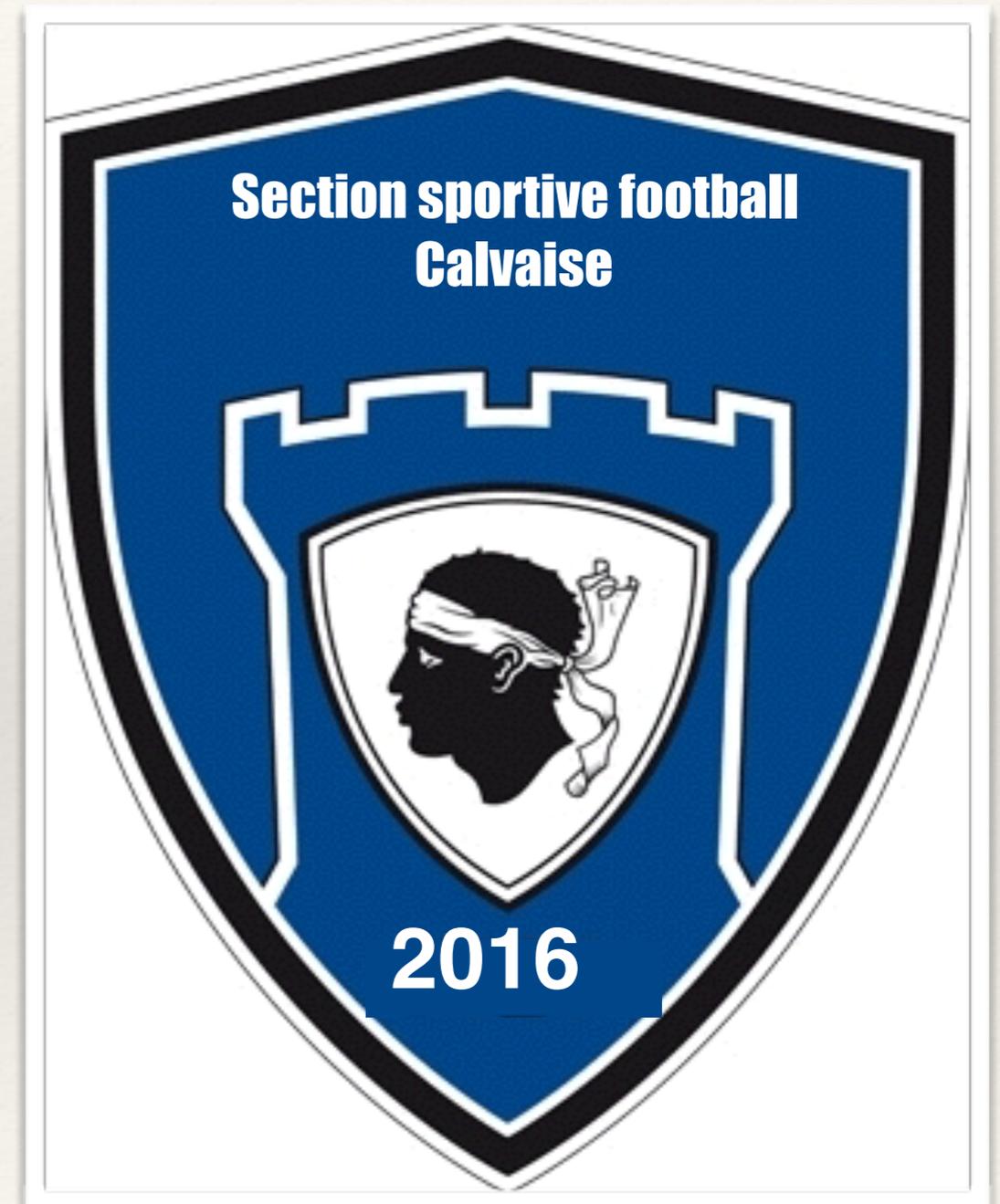
Réaliser le maximum de jongles sur place.

1. Départ ballon au sol uniquement avec le pied droit (2essais).
2. Départ ballon au sol uniquement avec le pied droit (2essais).
3. Avec la tête (2essais).

## ❖ Test physique :

- Test de vitesse :

Réaliser un aller-retour le plus rapidement possible sur une distance de 5m. Prise en compte du meilleur temps sur les deux essais.



# Les engagements des différents acteurs

## L'élève:

- ❖ L'élève s'engage pour une durée de deux ans dans la section sportive. Un bilan sera effectué tous les trimestres et à la fin de la première année avec les différents acteurs de cette section afin de voir si l'élève respecte les différents engagements et d'évaluer les résultats obtenus par l'élève (au niveau scolaire et sportif).
- ❖ L'appartenance à la section sportive scolaire de football doit entraîner chez les élèves une attitude positive, en sachant, que c'est une chance pour eux de pouvoir « progresser et d'avoir une chance être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, et d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale ». Les élèves s'engagent donc à participer au rayonnement sportif de l'établissement à travers leur participation à la section sportive et leur attitude. Cet engagement entraîne des obligations à différents niveaux:

### ❖ Au niveau sportif :

- Etre présent aux séances de la section sportive scolaire (même en étant inapte)
- Avoir son matériel à chaque séances
- Participer aux compétitions de l'association sportive
- Participer aux compétitions de l'unss football
- Etre licencié à l'unss

### ❖ Au niveau de sa scolarité:

- Etre irréprochable au niveau de son attitude en cours
- Etre irréprochable au niveau des résultats scolaires
- Respecter le règlement intérieur de l'établissement
- Participer activement ou cours obligatoire d'EPS
- Participer aux diverses actions faisant référence à l'éducation à la santé et à la gestion de la vie physique

### ❖ Au niveau médical :

- Informer le professeur responsable de la section et l'infirmière en cas d'un éventuel problème médical
- Avoir subit un examen médical complet effectué par médecin

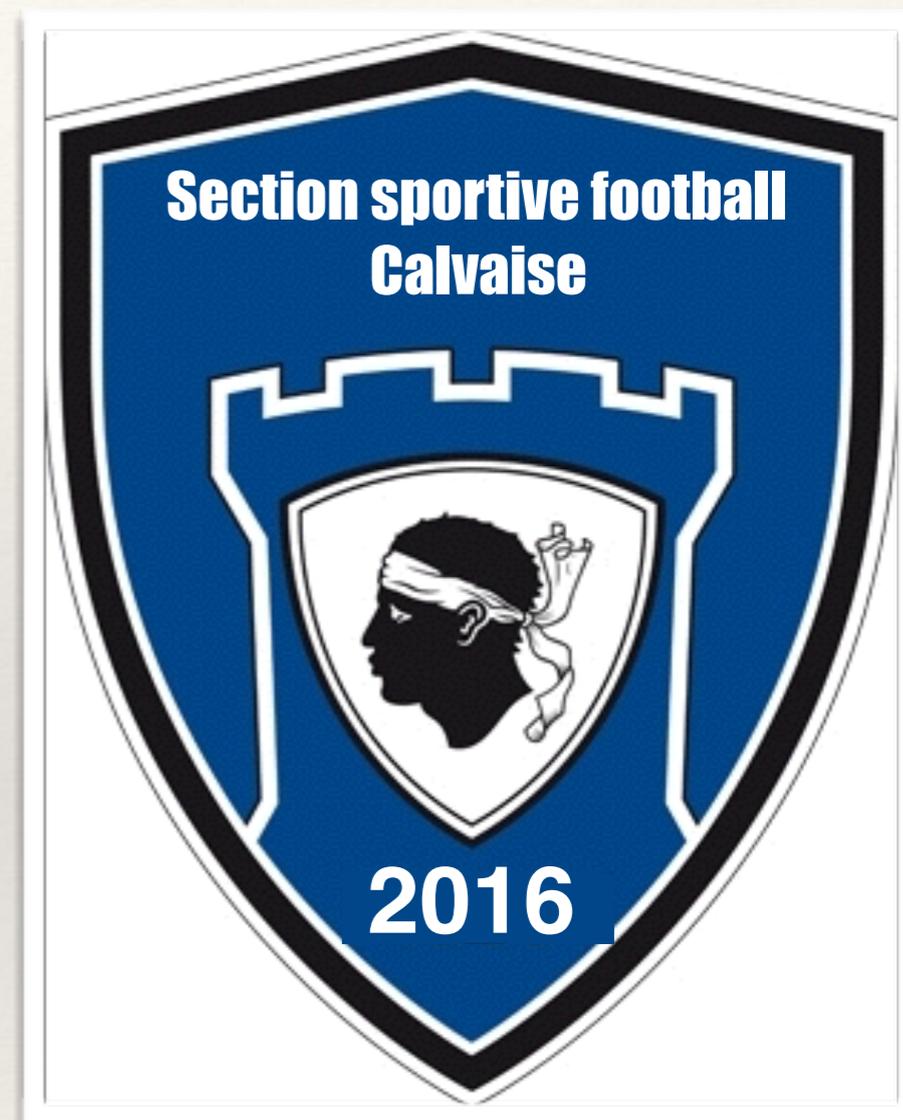
# Le suivi des élèves

## ❖ Lien avec les familles:

Afin de permettre une meilleure communication avec les familles, une réunion aura lieu en amont des tests physiques afin de présenter les objectifs d'une section sportifs scolaires ainsi que les engagements de chacune des parties (famille, élèves, établissement et club). En fin d'année, une réunion se tiendra afin d'effectuer un bilan et arrêter la liste définitive pour l'année suivante. L'engagement des élèves sera alors évalué au cours de cette réunion, avec la signature de la charte de la section ([Annexe 1](#)).

Tout au long de leur engagement les élèves seront suivis sur trois niveaux, présentés dans le tableau ci-dessous (Ces informations seront réunies dans un livret) :

RUBRIQUES DU LIVRET	CONTENU	RENSEIGNE PAR	DATE DE RENSEIGNEMENT
<b>1</b> Fiche de suivi pour bilan scolaire	Bilan scolaire par matière (comportement, résultat, travail fourni)	Les professeurs de chaque discipline La vie scolaire L'intervenant SSS Le club	Mi-trimestre
<b>2</b> Fiche de suivi médical	Fiche de suivi médical Fiche d'accidentologie	Le médecin personnel	Lors de la visite trimestrielle ou de blessure(s)
<b>3</b> Bilan sportif Evaluation formatrice	Fiche de bilan mensuel sportif Tableau récapitulatif « heures de pratique » Fiche bilan « mesure de la charge de travail »	L'élève	A chaque séance et/ou chaque mois



# Le suivi des élèves

## ❖ Le suivi médical:

Tout d'abord il faut rappeler que conformément à la circulaire du BO n°22 du 29 mai 2003 « **Un examen médical conditionne l'admission** en section sportive scolaire. Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la non-contre-indication à la pratique de la discipline dans le cadre de la section sportive scolaire ...Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève mais l'examen médical **doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport...**

« **Un suivi est mis en œuvre dans le but d'apprécier l'état de santé** des élèves, afin de préserver leur santé, de repérer les signes de fatigue »

Les élèves retenus en section sportive devront fournir à leur professeur principal un certificat médical conforme à la circulaire ainsi que la fiche de suivi médical ([Annexe 4](#)).

Un contrôle sera effectué en cas de blessure ou à la fin du premier semestre par le médecin scolaire ou l'infirmière scolaire afin d'évaluer les éventuels problèmes rencontrés au cours de cette première période et de tenter les résoudre dans la mesure du possible ([Annexe 6](#)).

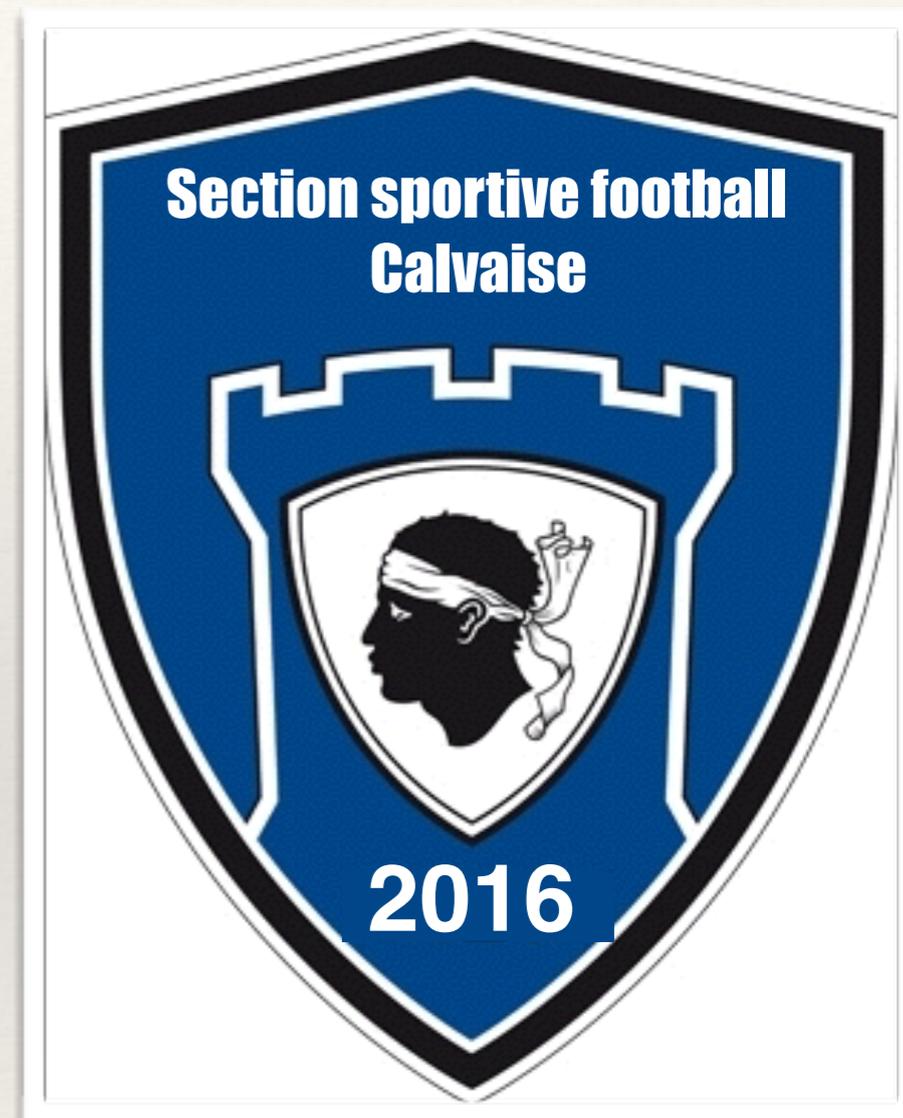
Un second contrôle sera effectué en fin d'année et conditionne la participation à la section sportive scolaire pour l'année suivante ([Annexe 4](#)).

## ❖ Le suivi sportif :

Tout au long des deux années de participation à la section sportive scolaire football, les élèves seront suivis au niveau sportif (résultats, progression...) par l'ensemble des membres responsables de la section (Professeur coordonnateur et entraîneurs) ([Annexe 5](#)). Il sera demandé à l'élève de faire un bilan sur ses propres résultats tout au long de cette période afin de responsabiliser les élèves et de les rendre lucides sur leur pratique ([Annexe 7](#)).

## ❖ Le suivi scolaire :

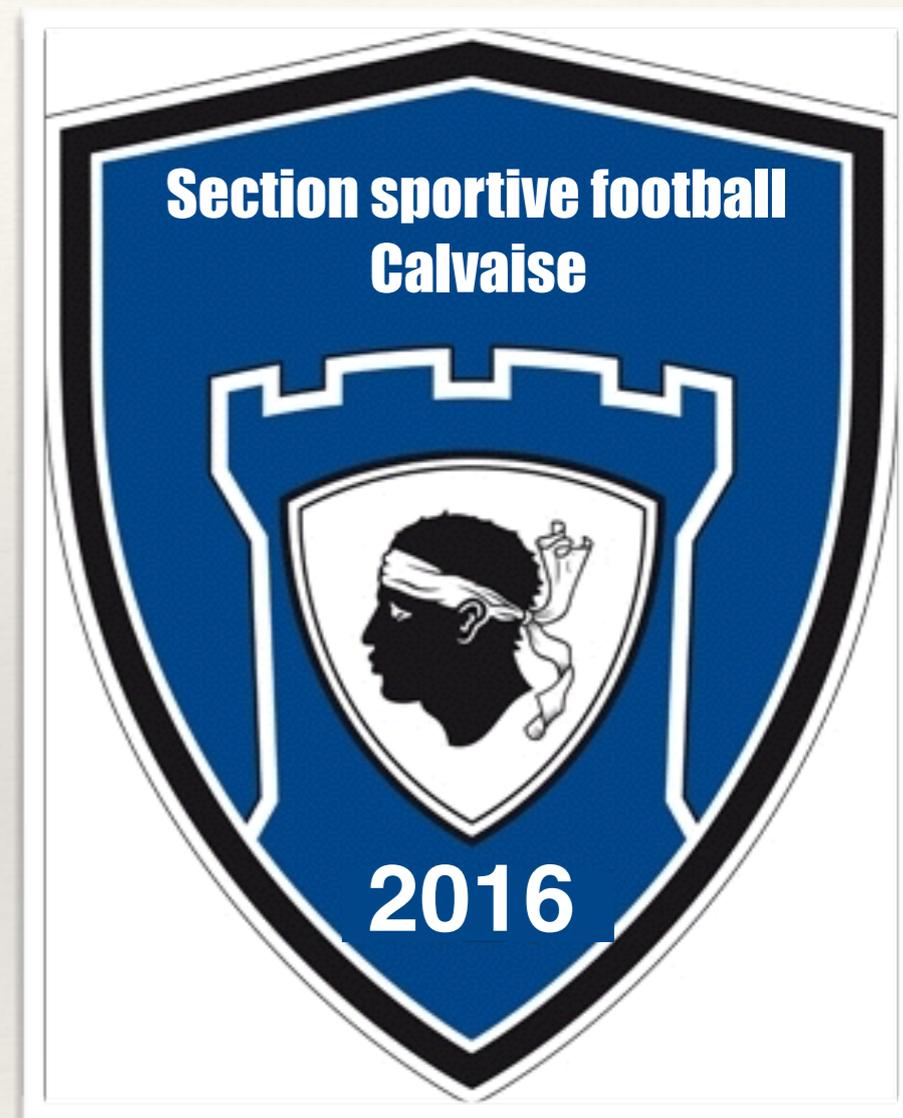
En plus des deux premiers suivis énoncés, un suivi scolaire sera organisé. Ce suivi est tout aussi primordial que les deux premiers puisqu'il conditionnera la participation à la section ([Annexe 3](#)). A la fin de chaque trimestre, un bilan sera effectué par l'ensemble des professeurs et sera présent sur le bulletin de l'élève. Les entraîneurs fourniront eux aussi leur avis sur chacun des élèves présents aux entraînements de la section. En cas de défaillance ou de baisse trop importante des résultats, la participation aux créneaux d'accompagnement personnalisé, d'aide aux devoirs sera rendu obligatoire et l'élève pourra être exclu temporairement de la section le temps de retrouver des résultats scolaires répondant aux exigences.



# Le suivi des élèves

Tout au long de l'année des dispositifs seront mis en place et expérimentés par les élèves de la section sportive:

<b>ACTIONS DE SUIVI</b>	Mise en place des commissions Utilisation du livret section sportive scolaire Participation du professeur responsable de la section et de l'éducateur intervenant aux : <ul style="list-style-type: none"><li>- Conseils de classe</li><li>- Réunion parents-professeurs</li></ul>
<b>DISPOSITIFS</b>	Utilisation du dispositif d'accompagnement éducatif tant dans l'aide au devoir que dans le soutien sportif Mise en place de tutorat avec un adulte référent de la communauté éducation Soutien scolaire individualisé Gestion des charges de travail sportif
<b>ACTIONS PONCTUELLES</b>	Mise en place d'exposition « santé sportive » (sensibilisation à l'équilibre alimentaire, dopage, entraînement ...) Rencontre avec le monde sportif fédéral, en particulier professionnel Organisation de manifestations sportives



# Les compétences visées

## ❖ Les compétences visées au cours de ces deux années de section sportive scolaire (6ème, 5ème) concernent plusieurs domaines

### ❖ Compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (Bulletin officiel n° 17 du 23 avril 2015)

- ❖ A travers cette section sportive scolaire, nous envisageons une participation à la construction et à l'atteinte des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ces compétences sont regroupées dans différents domaines, ainsi la section nous permettra d'envisager un travail autour :
  - **Des compétences relatives au domaine « des méthodes et outils pour apprendre »**, à travers un travail sur les méthodes d'entraînement et l'attitude à adopter pour progresser (la persévérance, le goût de l'effort...). Ce domaine pourra aussi être envisagé à travers un travail qui concerne l'organisation de l'élève à la maison afin que la section sportive ne nuit pas aux résultats scolaires de ce dernier (méthodes de travail, aide au devoir, organisation de la vie d'un jeune sportif...).
  - **Des compétences relatives au domaine de « la formation de la personne et du citoyen »**, tout d'abord à travers le respect de la charte de la section qui peut être comme un premier contrat pour les élèves qui s'engagent et le suivi de sa pratique (Fiches à renseigner par les élèves eux même). Mais aussi à travers l'attitude que devra adapter chaque élève au cours de tous les entraînements, rencontres sportives ou événements en relation avec la section. En effet, l'éducation au respect des personnes (de l'entraîneur, des adversaires, des partenaires...) mais aussi des règles (du jeu, de fonctionnement de la section, consignes de l'entraîneur...) participe directement à la construction de ce domaine de compétence. Enfin, la formation des Jeunes Officiels (jeunes arbitres notamment) nous permet aussi de nous inscrire totalement dans ce domaine de compétences.
  - **Des compétences relatives au domaine « des systèmes naturels et les systèmes techniques »** notamment à partir d'une démarche tournée vers l'éducation à la santé (organisation de la récupération, des repas, de l'échauffement...) qui vise à former un élève plus lucide et plus responsable.

# Les compétences visées

## ❖ Compétences spécifiques à l'activité qui peuvent se diviser en trois types d'acquisitions:

### ❖ Connaissances :

- Connaitre le vocabulaire spécifique de l'activité.
- Connaitre les règles du jeu pour pouvoir jouer et arbitrer (formation des Jeunes Arbitres dans le cadre de l'UNSS).
- Savoir observer afin de progresser et d'aider les autres à progresser.

### ❖ Attitudes :

- S'inscrire dans un projet collectif (De jeu ou dans un projet plus général comme la section)
- Respecter les adversaires, les partenaires, l'entraîneur
- Accepter les consignes de travail et de jeu
- Soutenir son équipe
- Accepter les différents rôles (arbitre, joueur, remplaçant...)
- Agir en toute sécurité pour soi (gestion de l'effort, de la récupération...) et pour les autres (attitude sur le terrain...)
- Adopter une attitude respectable quelque soit le résultat du match

# Les compétences visées

## ❖ Capacités:

### • Techniques :

#### • Pour le porteur de balle:

- Maitriser la passe
- Réaliser un contrôle de balle
- Maitriser la conduite de balle
- Savoir tirer efficacement dans différentes positions (Prendre en compte la position des adversaires, partenaires , la mienne pour réaliser le meilleur choix)

#### • Pour le non porteur de balle:

- Se reconnaître attaquant ou défenseur
- Se démarquer
- S'organiser collectivement sur le terrain selon la situation et le projet de jeu établi (postes, déplacements...)
- Maitriser le one-deux (en appui ou en soutien)

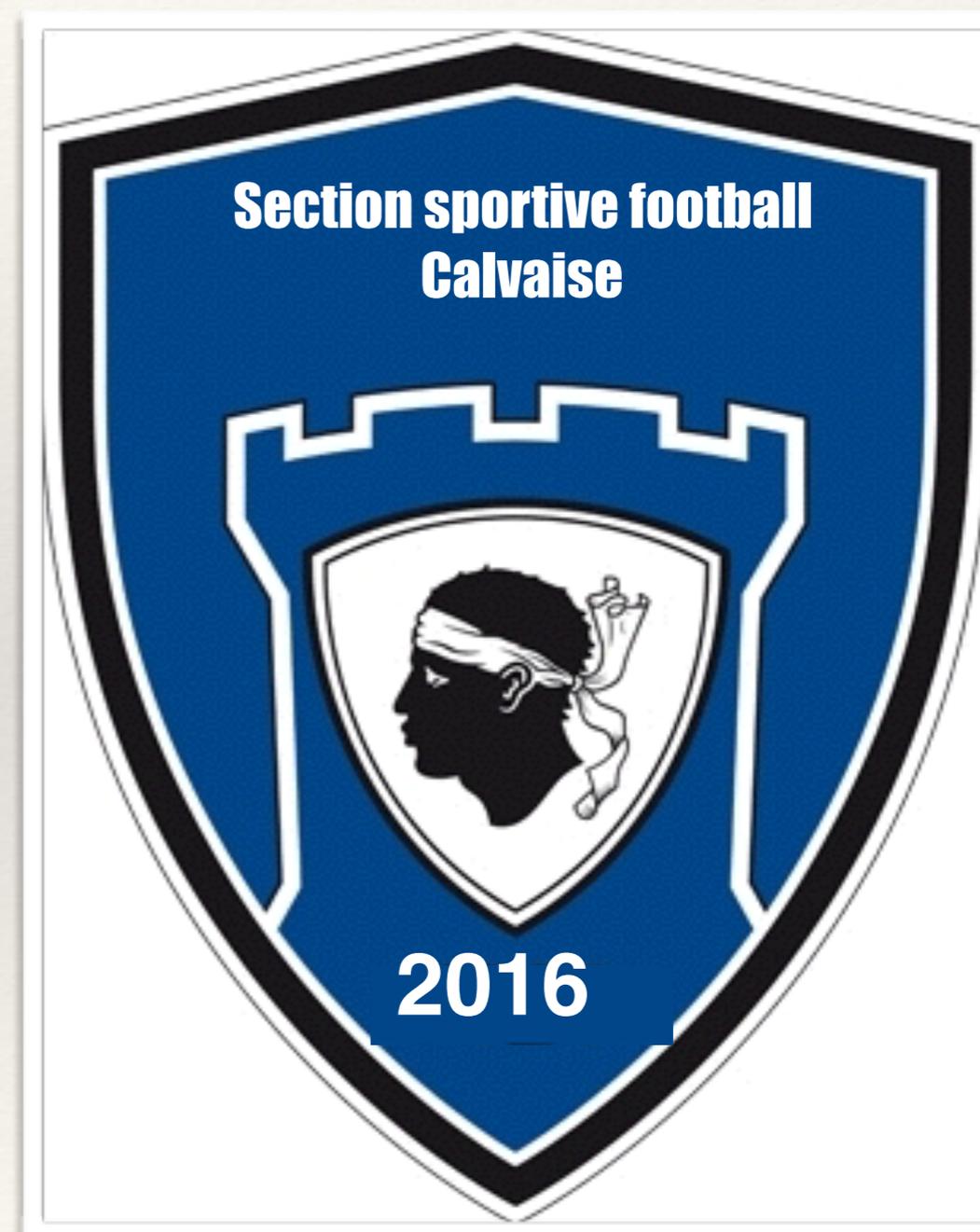
### • Physiques

- Etre capable de se placer, se déplacer et se replacer de façon dynamique
- Développer des qualités de vitesse, d'endurance et d'adresse
- Gérer son effort pour enchaîner plusieurs matchs, exercices...
- Changer de statut rapidement (attaquant, défenseur)

# L' évaluation

- ❖ Les élèves appartenant à la section sportive scolaire football ne sont pas notés mais seront évalués sous formes d'observations que l'on retrouvera sur le bulletin de chacun.
- ❖ Celles-ci ont pour but de renseigner l'élève, la famille et les autres enseignants sur le travail, les progrès, l'investissement et attitude de l'élève afin d'y remédier et d'appliquer une sanction si nécessaire.
- ❖ En plus de cette évaluation trimestrielle, un suivi hebdomadaire est organisé (échanges entre l'entraîneur et le professeur responsable de la section) pour réagir dans les plus brefs délais aux difficultés des élèves ou à certains manquements.
- ❖ Pour ces évaluations (trimestrielle et hebdomadaire) d'autres points sont pris en compte:
  - ❖ - **L'attitude de l'élève (Présence, investissement, respect des différentes règles...)**
  - ❖ - **Progrès de l'élève (investissement dans le travail, capacité à prendre en compte les conseils, remarques...)**
  - ❖ - **Participation de l'élève aux compétitions (Open de football, CROSS, championnat...)**
  - ❖ - **Respect des règles de sécurité (Utilisation du matériel, règles lors des déplacements...)**
- ❖ Le mode d'évaluation sera organisé de la façon suivante:
  - ❖ **Problèmes Trop juste Assez Bien Bien Très bien**
- ❖ **Toute attitude problématique ou encore toute baisse trop importante des résultats scolaires pourront entrainer une exclusion temporaire ou définitive de la section sportive scolaire.**

Une évaluation de la section sera effectuée par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative concernés par cette dernière afin d'améliorer son fonctionnement d'année en année (**Annexe 8**).



# Annexes

- ❖ **Annexe 1:** Charte de la section sportive scolaire football de Calvi
- ❖ **Annexe 2:** Fiche de pré-inscription
- ❖ **Annexe 3:** Fiche de vie scolaire
- ❖ **Annexe 4:** Fiche suivi médical
- ❖ **Annexe 5:** Fiche suivi sportif
- ❖ **Annexe 6:** Fiche de suivi médical remplie par l'élève
- ❖ **Annexe 7:** Fiche de suivi sportif remplie par l'élève
- ❖ **Annexe 8:** Fiches de retour sur la section sportive

